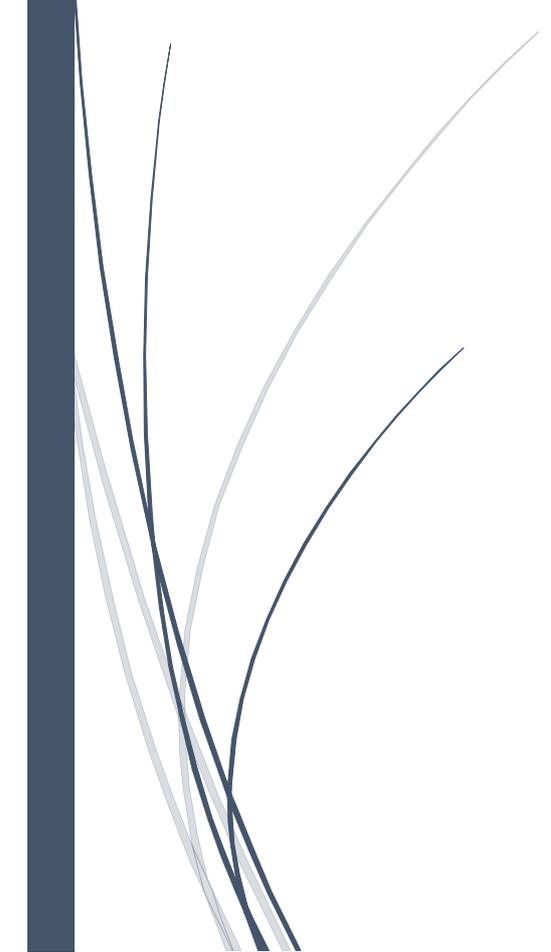


FEVRIER 2015

PROJET ASSOCIATIF de la Maison de Santé Protestante d'Alès (MSPA)



I. PREAMBULE

Qu'est-ce qu'un projet associatif ?

Le projet associatif définit les lignes directrices de l'Association, son identité, ses orientations stratégiques qui constituent le sens de son action.

Ses éléments constituent des repères pour chaque acteur ou interlocuteur concernant les objectifs poursuivis et les valeurs portées par l'Association.

C'est un guide pour notre action et notre développement.

A quoi sert-il ?

- à mieux fédérer l'ensemble de nos activités dans un souci de cohérence et de qualité,
- à présenter nos valeurs, missions et engagements en toute transparence,
- à mieux communiquer avec nos partenaires,
- à développer le sentiment d'appartenance à notre Association.

A qui est-il destiné ?

- aux administrateurs,
- aux bénévoles d'accompagnement
- aux aumôniers et auxiliaires d'aumônerie
- à l'ensemble du personnel,
- à tous les usagers,
- aux partenaires,
- à tous ceux qui souhaitent mieux nous connaître

II. LA MSPA : SON HISTOIRE

L'association Maison de Santé Protestante d'Alès (MSPA) bénéficie d'une histoire séculaire dont il est fait état ci-dessous.

1866 : Création par le pasteur Bonnefon du premier établissement, asile pour vieillards protestants de plus de 65 ans.

Avec le concours de la communauté protestante d'Alès qui soutient l'institution, par ses dons et l'implication de certains de ses membres dans la gestion, le pasteur Bonnefon crée l'association « Maison de Santé Protestante d'Alès ».

Le domaine d'intervention de l'œuvre s'élargit rapidement aux infirmes et aux malades protestants des deux sexes.

1877 : la Maison de Santé Protestante d'Alès est reconnue par un décret du Président de la République, le Maréchal de Mac Mahon, comme Etablissement d'Utilité Publique. Ce statut de Reconnaissance d'Utilité Publique est encore accordé, à ce jour, à la Maison de Santé.

1929 : Les statuts sont modifiés pour faire rentrer la Maison de Santé Protestante d'Alès dans le cadre d'une association, loi 1901.

Dans les années qui vont suivre, la prise en charge des vieillards et des malades, sans distinction d'appartenance religieuse, va se développer pour répondre au mieux à la demande de soins.

La Maison de Santé va fonctionner comme établissement à but non lucratif, avec des médecins libéraux.

Son activité s'est peu à peu structurée, avec la création de services indépendants : maternité, médecine, chirurgie et secteur de personnes âgées.

Le financement de ses activités a également évolué avec le concours déterminant des aides de l'état sous forme de prix de journée et un budget, validés à l'échelon départemental (DDASS).

La Maison de Santé a, alors, décidé de se développer en obtenant des pouvoirs publics l'augmentation du nombre de lits autorisés et une diversification de la variété des disciplines médicales pratiquées.

L'activité de la Maison de Retraite a été maintenue pour répondre à la forte demande d'hébergement de personnes âgées, en raison notamment de la proximité sécurisante des services médicaux de la clinique.

A partir des années 2000, des difficultés sont apparues, à différents niveaux qui ont conduit la MSPA à céder les activités et les installations de la clinique au groupe « Hexagone Hospitalisation Sud-Est » en 2013.

Aujourd'hui l'association garde sous sa responsabilité la Maison de Retraite avec une augmentation de sa capacité d'accueil à 75 lits pour personnes âgées, valides, semi-valides ou dépendantes.

Cet objectif nécessite la construction d'un bâtiment neuf avec des équipements adaptés à la réalité des besoins et des attentes des résidents et du personnel. Il est actuellement en cours de réalisation avec une ouverture prévue début 2016.

III. SES VALEURS

La MSPA affirme son identité chrétienne, protestante : elle croit que Dieu est le Créateur de toutes choses et que tout être humain est au bénéfice de son attention.

Ces convictions impliquent des valeurs partagées :

- **Le respect de la vie.** Toute vie est reçue comme un don et requiert des soins. Il appartient à chacun de respecter sa propre vie et celle des autres. Cela implique la quête de tout ce qui est favorable à la protection et au soutien de ceux qui nous entourent, de ceux qui nous sont confiés.
- **Le respect de la personne.** Le respect de la personne implique la considération de l'ensemble de ses besoins, physiques, psychiques et spirituels. L'écoute de l'autre fait partie du soin. La liberté de culte est un droit fondamental.
- **Le sens du service.** La MSP est un établissement à but non lucratif, reconnu d'Utilité publique. Tout travail en son sein, rémunéré ou pas, peut être envisagé comme un service valorisant, une contribution au bien commun.
- **Le sens de la responsabilité.** Toute personne dotée de conscience est porteuse d'une responsabilité vis-à-vis d'elle-même et des autres. Toute décision concernant une personne doit être prise avec son consentement, sinon celui de sa famille ou de la personne de confiance. La vérité doit être dite de manière adaptée pour qu'elle soit entendue et comprise. Les questions liées à la maladie et à la fin de vie seront débattues dans un comité d'éthique.
- **Le sens de l'existence.** Toute vie est confrontée à la question du sens, d'autant plus quand elle devient fragile. Ce questionnement est tout à la fois intime et susceptible d'être partagé. Il peut, à tout âge, devenir l'occasion d'un avancement, d'un enrichissement.

« L'homme chrétien est libre et n'est asservi à personne ; il est humble et serviteur de tous ».

Martin Luther

IV. SON OFFRE DE SERVICE ET SES MOYENS

Son offre :

Pour se donner les moyens de réaliser son ambition première, c'est-à-dire un accueil de grande qualité pour les personnes âgées dépendantes, l'association a décidé de se concentrer uniquement sur cette activité dans un premier temps.

De ce fait ayant cédé son établissement court séjour elle s'est donné des moyens financiers pour construire un nouvel EHPAD.

Elle peut ainsi accueillir 75 résidents dont 15 en unité spécialisée Alzheimer et 5 places d'hébergement temporaire.

Dans son projet spécifique lié aux personnes âgées, la MSPA prend en compte l'accompagnement de fin de vie de ses résidents si besoin avec l'aide des services de soins palliatifs locaux et autres partenaires.

Ainsi, l'association se donne les moyens d'être aux côtés de la personne âgée dans la dignité, le respect et le professionnalisme jusqu'à son dernier souffle.

Les ressources humaines de la MSP :

Afin d'assurer un accueil en phase avec l'exigence de qualité de la MSPA au service de ses résidents et, malgré des budgets contraints, l'équipe de salariés et libéraux œuvrant au sein de l'association fait l'objet de toute l'attention des administrateurs et du Directeur de l'association qui veille par un management participatif à la bonne entente entre les différents acteurs.

La composition de l'équipe est bien sûr basée sur des critères quantitatifs pour que la prise en charge des personnes soit optimale mais aussi et surtout qualitatifs pour que l'approche de la relation au résident soit conforme aux objectifs de l'association.

Les salariés et libéraux sont aidés dans leur démarche par des bénévoles actifs au sein de l'association et plus spécifiquement en lien avec l'Association les AMIS de la MSPA.

La MSPA s'appuie également sur des sous-traitants et partenaires de qualité dans le cadre de réseaux de soins ou prestations techniques.

La MSPA partage des moyens humains et techniques avec d'autres associations ayant les mêmes valeurs pour optimiser le fonctionnement, et maîtriser les risques.

Les moyens techniques :

L'EHPAD est constitué de bâtiments neufs situés en centre-ville et adossés à une clinique médico-chirurgicale : 5500 m² de bâtis et un parc de 2000 m² ; sur 4 étages dont 3 dédiés à l'hôtellerie avec 75 chambres neuves et vastes dont certaines communicantes et équipées de technologies récentes.

L'établissement met à disposition des personnes accueillies des équipements techniques modernes : rails, cuisine thérapeutique, cabinet de rééducation kinésithérapie et ergothérapie.

Il bénéficie également d'une logistique adaptée grâce à des locaux totalement modernisés et partagés avec la clinique jouxtant l'EHPAD.

Il s'appuie et mutualise avec une autre association les missions comptabilité, Ressources Humaines ou autres prestations de service, une informatique adaptée pour sécuriser les prises en charges et permettre une traçabilité des actions mais aussi une amélioration de la communication entre les différents acteurs pour consacrer un maximum de moyens aux soins et la prise en charge globale des résidents.

Enfin, la MSPA possède une réserve foncière et immobilière devant lui permettre dans l'avenir de réaliser d'autres projets en adéquation avec son projet associatif.

Les moyens financiers :

La MSPA avec un bilan consolidé de plus de 10 M€ assure solidité et pérennité des moyens d'investissements au service de la Personne pour des projets de développement futur.

La MSPA veille à une gestion optimisée et sécurisée de ses moyens et ressources.

Pour son fonctionnement, la MSPA en tant que structure conventionnée mais aussi RUP bénéficie:

- De moyens de financement par la signature d'une convention tripartite garantissant des financements soins et dépendance du Département et de l'Etat,
- De dons et legs ainsi que des cotisations des membres,
- D'un prix de journée.

De par son patrimoine, sa réputation ancienne et sa priorité donnée à la personne âgée, la MSPA se donne comme challenge de proposer un accueil et accompagnement de qualité tout en restant accessible à tous malgré les contraintes budgétaires.

V. PARTENARIATS

La MSPA inscrit son action dans la complémentarité avec de multiples partenaires qui œuvrent dans le même champ d'activité, dans une logique de parcours de vie de la personne accueillie.

En tant qu'acteur associatif reconnu du territoire alésien, la MSPA met en place des partenariats tant avec les acteurs locaux que départementaux.

Par ailleurs, la MSPA a la volonté de s'inscrire dans toutes formes de Coopération Sociale et Médico-sociale, en lien avec ses valeurs et dans une perspective de développement des prestations au bénéfice des personnes accueillies mais aussi d'optimisation de son fonctionnement dans l'intérêt des résidents et de leurs familles.

Acteur de l'économie sociale et solidaire, elle revendique son appartenance au secteur Non Lucratif par sa présence à la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne, à but non lucratif) ainsi que son identité protestante au sein de la FEP (Fédération de l'Entraide Protestante).

Elle entretient également des relations étroites avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales et étudie avec eux les dispositifs complémentaires mobilisables en réponse aux besoins de la population.

VI. SA GOUVERNANCE

En adéquation avec ses statuts, la gouvernance de la MSPA attachée à son identité associative est un levier de pérennité et de développement qui s'appuie sur une démocratie associative qui implique une participation active et une responsabilité partagée de ses membres au service des usagers, salariés et bénévoles.

La MSPA agit avec implication, solidarité, respect, confiance et s'appuie sur un fonctionnement harmonieux de ses instances dirigeantes.

La MSPA promeut les principes de fonctionnement suivants :

❖ La responsabilisation

Une attention particulière est portée à la définition et à la lisibilité des rôles, champs de délégation et d'intervention des administrateurs salariés comme des bénévoles d'accompagnement.

L'association s'appuie sur un management participatif et un principe de délégations claires confiées au Directeur avec lequel elle nourrit des relations professionnelles de confiance pour que vive la complémentarité technique et politique. Cette délégation est formalisée dans le Document Unique de Délégation qui fixe les attributions de chacun.

Il appartient aux administrateurs comme au Directeur de communiquer sur les valeurs de la MSPA de sorte à ce que chaque salarié puisse dans son action quotidienne se référer à l'éthique et aux valeurs de l'Association.

❖ Le professionnalisme

La MSPA promeut la professionnalisation et la formation des bénévoles et des salariés engagés auprès des résidents afin de leur permettre d'acquérir des outils de perfectionnement. Etre à l'écoute de l'évolution des besoins des personnes accueillies et des dispositions législatives et réglementaires est un objectif de premier plan pour la MSPA qui favorise par ailleurs un travail de réflexion, d'analyse et d'adaptation des pratiques.

La MSPA s'appuie sur des instances associatives qui travaillent en cohérence :

▪ L'Assemblée Générale

L'Assemblée générale est l'instance garante du projet associatif.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale comprend tous les membres de l'association dès lors qu'ils se sont acquittés de leur cotisation.

▪ **Le Conseil d'Administration**

Les membres bénévoles du Conseil d'Administration bénévoles sont choisis parmi les membres de l'Assemblée Générale de la MSPA. Les fonctions des membres du Conseil d'Administration, dans le cadre de leurs responsabilités, sont exemptes de toute rémunération.

En accord avec l'Assemblée Générale, ils veillent au respect des objectifs fondamentaux de la MSPA et au bon fonctionnement de l'établissement, confié au directeur.

Le Conseil d'Administration impulse la politique générale de l'association, détermine les orientations stratégiques tout en s'appuyant sur les valeurs fondatrices de l'association. C'est un lieu de réflexion, de proposition, de débat et de décision qui joue un rôle stratégique d'anticipation et d'orientation de la politique associative.

Les choix et orientations du Conseil d'Administration sont mis en œuvre par le Directeur qui y est invité à titre consultatif.

Le Conseil d'administration peut faire appel à des experts/personnalités extérieures pour traiter de thèmes spécifiques et bénéficier de leur expertise.

▪ **Les Administrateurs délégués**

Les membres du Conseil d'Administration peuvent se voir attribuer par le Président et sur avis du CA des délégations particulières spécifiques limitées dans le temps comme ci-dessous et au plus tard lors du renouvellement du bureau. Ils peuvent se réunir en commission et rendent compte de leurs travaux auprès du CA.

- ▶ Gestion des bâtiments, travaux
- ▶ Communication
- ▶ Finances et patrimoine
- ▶ Bénévolat : relations avec l'association des amis de la MSPA
- ▶ Relations avec les églises et avec l'aumônerie
- ▶ Ethique et fin de vie....

▪ **Le Bureau**

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Trésorier, d'un Secrétaire.

Le bureau de l'Association est un organe opérationnel essentiel entre le Conseil d'Administration et la Direction. Il garantit la transparence et l'efficacité des fonctions exécutives.

Le Bureau instruit toutes les affaires soumises au Conseil d'Administration et pourvoit à l'exécution de ses délibérations. Il communique au Conseil d'Administration toutes informations utiles à ses décisions.

- **Le Président**

Le Président représente l'association vis-à-vis de l'extérieur et assure la défense des intérêts de la MSPA.

Le Président confie au Directeur sur la base d'une délégation de pouvoir formalisée, la responsabilité de décliner de façon opérationnelle et en toute loyauté la stratégie des élus.

Le binôme Président/Directeur est le garant du bon fonctionnement de l'association.

Le Directeur rend compte régulièrement de son action auprès des instances dirigeantes de l'association, dans un esprit de transparence, en adéquation avec les valeurs et l'éthique de l'association tout en s'assurant de la remontée d'information

VII. LE BENEVOLAT

L'une des spécificités de la MSPA est de s'appuyer grandement sur le bénévolat d'accompagnement.

La MSPA au-delà de son action propre s'appuie également sur son partenariat étroit avec l'association des Amis de la MSPA et sur le service d'aumônerie hospitalière.

La MSPA promeut :

✓ **L'accompagnement et l'écoute individuelle des résidents et de leur famille**

Les visites de bénévoles aux résidents sont les points forts de l'engagement de la Maison de Santé envers eux.

Le respect des convictions d'autrui et le principe de laïcité n'empêchent en rien au témoignage chrétien de transparaître.

C'est également le domaine d'action privilégiée du service de l'Aumônerie Hospitalière, composé de professionnels et de bénévoles spécialement formés, à l'écoute et à l'accompagnement.

✓ **Des animations diverses** proposées à l'ensemble des résidents.

Des bénévoles, adhérents à l'Association des Amis de la MSPA, proposent des animations collectives, concourant au maintien de l'éveil et de la mémoire pour éviter le repli sur soi-même et favoriser la vie collective.

Ouverture est faite également à des intervenants extérieurs pour des prestations spécifiques.

L'architecture des locaux de l'établissement permet cette animation collective, invitant les résidents à sortir de leur chambre pour les amener à profiter des différents espaces collectifs (salons).

✓ **Des actions envers les familles des résidents et les aidants**

Des actions destinées également aux familles des résidents sont accompagnées par les bénévoles (participation aux différentes fêtes organisées par le personnel, accompagnement lors des fins de vie de leur proche, etc.).

✓ **Une relation de confiance avec le personnel de l'établissement**

Les bénévoles, de par leur engagement et leur témoignage, ont une action directe de soutien et de partage avec le personnel.

Le personnel, chrétien ou non, perçoit la dimension d'amour du prochain telle qu'elle se dégage de l'action des bénévoles et se sent soutenu, encouragé, dans son action au service des résidents.

L'action des bénévoles dans ces différents domaines ne peut se concevoir que dans un cadre bien défini. La MSPA met en place des modalités d'interventions comme suit :

✓ **Le recrutement des bénévoles et la formation**

Le nouveau bénévole doit être parrainé par un « tuteur » déjà lui-même bénévole expérimenté.

Ce tuteur l'aidera à préciser sa motivation, se pénétrer de l'essentiel des caractéristiques du bénévolat d'accompagnement de la personne âgée et travailler en coordination réelle avec le personnel soignant.

Une formation particulière est donnée aux bénévoles œuvrant dans le cadre de l'aumônerie avec participation à des conférences et à des groupes de parole et de réflexion.

✓ **La signature d'une convention avec le bénévole**

Le bénévole signera avec la MSPA une convention de bénévolat précisant ses droits et ses obligations.

Cette convention précise que le bénévole n'agit, d'aucune manière, dans le cadre d'un contrat de travail et ne perçoit aucune rémunération. Ce document apporte à la fois reconnaissance au bénévole qui se voit comme un collaborateur à part entière de l'Association et en même temps permet de poser un cadre clair à son intervention.

VIII. SES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La MSPA se fixe des objectifs stratégiques pour la période 2015 – 2020

1) Favoriser une prise en charge de qualité des usagers et de leurs familles

Inscrire la référence protestante dans le projet associatif comme un socle global de notre action et de la qualité de la prise en charge.

Faire connaître le projet associatif de la MSPA, en assurer sa diffusion interne et externe.

Veiller à la qualité des conditions de travail des salariés et à une bonne communication interne pour le bien être des résidents.

2) Déployer la nouvelle gouvernance de la MSPA

Elaborer un règlement intérieur de la MSPA qui complétera les statuts en cours de validation par le Conseil d'Etat.

Veiller au bon fonctionnement des différentes instances (AG, CA, Bureau, administrateurs délégués, commissions...)

S'assurer de la bonne connaissance des évolutions législatives et réglementaires du secteur social et médico-social et de la formation régulière des administrateurs.

3) Optimiser et développer le patrimoine de la MSPA

Conforter et diversifier l'offre de services de la MSPA en réponse aux besoins de la population accueillie.

Maintenir l'habilitation à l'aide sociale en restant attentif au couple accessibilité/qualité

4) Développer l'ouverture de la MSPA sur son territoire et mettre en place une véritable communication associative

Elaboration d'une plaquette de présentation de la MSPA (patrimoine, localisation, tarifs, bénévolat, possibilités de faire des dons et legs)

S'inscrire et être représenté dans les réseaux départementaux, régionaux du secteur des personnes âgées (Comité Régional FEHAP, Délégation Sud de la Fédération d' Entraide Protestante..) et assurer les relations publiques

CONCLUSION

Le projet associatif de la MSPA sera régulièrement évalué pour être actualisé selon l'évolution des besoins. Ses orientations trouvent leur mise en œuvre concrète dans le projet d'établissement de l'EHPAD.

Le projet associatif a été validé à l'unanimité des administrateurs par le CA de la MSPA du 21 mai 2015.